

# Le projet Celtor II entre dans une phase cruciale

► **En discussion depuis plus de dix ans**, le projet d'agrandissement de la décharge de Celtor, située sur le site de Ronde-Sagne, entre dans une phase décisive.

► **Le plan de quartier valant permis de construire**, qui devra encore être validé par les législatifs de Tavannes et Reconvilier en fin d'année, est en dépôt public jusqu'au 19 octobre.

► **Ce projet de grande ampleur** doit permettre à Celtor de pérenniser ses activités de décharge jusqu'à l'horizon 2065.

En 2009, Celtor SA, entreprise active dans la gestion et le traitement des déchets et regroupant 27 communes de la région, annonçait son intention d'agrandir sa décharge en bordure de la route cantonale reliant Tavannes au Fuet. L'objectif était d'anticiper le manque de place qui se profilait alors à l'horizon 2020 surtout pour le stockage de mâchefers et de matériaux inertes.

D'ampleur tant en termes de coûts (27 millions tout de même) que d'études à mener pour l'entreprise, ce projet a toutefois pris un important retard. Alors que le dépôt du plan de quartier aurait dû intervenir à fin 2016 déjà selon les prévisions avancées en



La situation actuelle sur la route cantonale Tavannes-Le Fuet, à l'intersection menant à Celtor.



Projection 2030, avec correction de la route et exploitation de la décharge sur la gauche.



Projection 2065, avec remblai en hauteur sur la gauche de la route. PHOTOMONTAGES BUREAU NATURA

2015, il n'est publié que maintenant. «C'est un retard phénoménal», reconnaît le président du conseil d'administration de Celtor, Michel Vogt. «Il s'explique principalement par des tracasseries administratives et des allers-retours du dossier entre les porteurs du projet et les instances cantonales. Une vaste étude d'impact, avec plusieurs variantes, a en outre dû être menée», poursuit-il. Deux modifications de lois ont également dû être prises en compte en cours de route.

Au final, le retard, bien qu'important, ne s'est pas révélé problématique. «Nous n'avons pas encore le couteau sous la gorge», rassure Michel Vogt. Directrice des finances, Sophie Baumgartner explique en effet que les quantités annuelles de matériaux à traiter

ont été gérées de façon à avoir suffisamment de place jusqu'à la mise en service de Celtor II, prévus en 2026.

## Stockage en hauteur

Aujourd'hui, le dossier est donc enfin prêt à aller de l'avant. C'est ainsi une phase cruciale qui s'ouvre avec le dépôt public du plan de quartier valant permis de construire. Le dossier devra ensuite obtenir l'aval des assemblées communales des deux localités. Il s'agira également de voir si des oppositions seront déposées à l'issue de la phase de dépôt public. «Mais concrètement, par rapport au projet présenté en 2015, rien n'a changé en termes d'emprise au sol, de volume de stockage et de quantité de déchets traités», assure Marcel Baerfuss, du bureau ATB. Seul

point important: Celtor a dû se résoudre à abandonner la plateforme de compostage et à remettre ce secteur à l'état d'origine dans les 25 ans après l'approbation du plan de quartier. «L'entreprise aura le temps d'y penser», note Marcel Baerfuss.

Ainsi, le projet en dépôt prévoit l'aménagement d'une extension de la décharge d'une surface de 45 915 m<sup>2</sup>, au sud du site actuel. Pour comparaison, la décharge exploitée jusqu'à présent s'étend sur une surface de quelque 140 000 m<sup>2</sup>. Même si son emprise au sol paraît limitée par rapport à la décharge actuelle, l'extension prévue dégradera un volume de stockage de 1,5 million de mètres cubes, du fait de la morphologie du terrain, qui permettra un stockage des matériaux en hauteur. De quoi assurer le stocka-

ge de mâchefers, terres polluées et matériaux inertes jusqu'à l'horizon 2065.

La réalisation de ce projet capital (son abandon signifierait tout simplement la fin des activités de décharge de Celtor) impliquera toutefois des travaux de taille, puisqu'il s'agira de déplacer la route cantonale Tavannes-Belley sur une distance d'un kilomètre. Deux nouveaux compartiments de stockage seront créés et une surface de 6,8 hectares affectés en forêt devra notamment être défrichée. L'étude d'impact menée conclut toutefois à des conséquences minimes sur le paysage, les milieux naturels ou sur les eaux «en regard du volume de l'extension».

«Ce projet doit être appréhendé comme une volonté de pérenniser les activités de Cel-

## Calendrier

- **1977**  
Mise en service de la décharge de Ronde-Sagne par Celtor SA.
- **2009**  
Lancement des études préliminaires en vue de l'extension de la décharge (projet Celtor II).
- **2014**  
Approbation du projet par l'Office fédéral de l'environnement.
- **2015**  
Phase d'information et de participation de la population.
- **2016-2017**  
Développement du rapport d'examen préalable. Préavis cantonaux.
- **2017-2018**  
Procédure d'examen préalable ponctuée de nombreux échanges avec les offices cantonaux.
- **2020**  
Dépôt du plan de quartier valant permis de construire. Décision des assemblées communales (fin d'année).
- **2025**  
Déplacement de la route cantonale.
- **2026**  
Début du remplissage de la nouvelle décharge – remise en état final du secteur nord de la route cantonale.

tor et non comme un souhait d'agrandir la décharge», insistent les responsables. Le dossier peut être consulté jusqu'au 19 octobre auprès des communes de Tavannes et Reconvilier, ainsi qu'en ligne sur [www.tavannes.ch/avis-officiels](http://www.tavannes.ch/avis-officiels).

CÉLINE LO RICCO CHÂTELAINE